

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 6 DECEMBRE 2011, A 20.00 HEURES

Présidence M. Jean-Pierre Vallélian, syndic

Présence 70 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette première assemblée de la législature 2011-2016. Il constate que celle-ci a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public et par un « tout ménage ». Elle peut dès lors délibérer valablement dans un climat de respect d'écoute et de compréhension en ce jour de la St-Nicolas.

M. le syndic précise que le secrétaire enregistre les débats (art. 12 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- M. Marcel Noth
- M. Dominique Magli.

Il relève que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour participer à un scrutin communal, d'être inscrit au registre électoral depuis un minimum de cinq jours. Il prie les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions de s'annoncer.

Les personnes suivantes s'annoncent :

- Mme Aurélie Lebrot, journaliste auprès du journal La Liberté
- M. Yann Guerchanik, journaliste auprès du journal La Gruyère

La présence de ces personnes n'appelle aucune remarque.

M. le syndic donne la lecture de la liste des tractanda qui est retranscrite par beamer.

Liste des tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2011. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens au secrétariat communal.
2. Budget 2012
 - 2.1 Budget de fonctionnement. Rapport de la commission financière. Approbation.
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Aménagement d'un cheminement piétonnier route des Monts
 - 2.2.2 Réfection d'ouvrages et zones 20 et 30 km/h ; crédit complémentaire
 - 2.2.3 Réfection route du Chalet-Neuf
 - 2.2.4 Infrastructures Champy, Champ-Bosson, Les Terreaux
 - 2.2.5 Endiguement du ruisseau de Plaisance
 - 2.2.6 Endiguement ruisseau de l'Ondine.

Financement. Rapport de la commission financière. Approbation.

2.3 Vote final du budget 2012.

2.4 Présentation du plan financier ; période 2013-2017.

3. Octroi au Conseil communal, pour la période 2012 – 2016, d'une compétence financière de Fr. 30'000.00 pour des transactions immobilières.
4. Octroi au Conseil communal, pour la période 2012-2016, d'une compétence pour la reprise des infrastructures de détail.
5. EMS d'Humilimont. Modification des statuts. Approbation.
6. Divers

M. le syndic rappelle que le procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2011 et le résumé du budget de fonctionnement et d'investissement 2012 ont pu être obtenus au secrétariat communal. Des commentaires et une récapitulation du budget ont été publiés dans le « Riazois » No 57.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires à formuler quant à la liste des tractanda.

M. Nicolas Dousse, au nom du PDC de Riaz, demande de traiter le point 2.4 – présentation du plan financier, période 2013-2017 avant le budget 2012. Il estime que certains éléments ressortant du plan financier pourraient avoir des répercussions sur les importants investissements présentés au budget 2012.

M. le syndic prend acte de sa demande et estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une modification de la liste des tractanda. D'une part, le plan financier n'est pas voté et d'autre part, les objets ont déjà été commentés largement dans le dernier « Riazois », analysés par la commission financière et seront présentés encore en détail par les conseillers responsables.

M. le syndic rappelle que le procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2011 et le résumé du budget de fonctionnement et d'investissement 2012 ont pu être obtenus au secrétariat communal. Des commentaires et une récapitulation du budget ont été publiés dans le « Riazois » No 57.

Par conséquent, il passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 MARS 2011

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté ou obtenu au secrétariat communal. Un résumé a été publié dans « Le Riazois » No 57.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteur du procès-verbal.

2. BUDGET 2012

2.1. Budget de fonctionnement. Rapport de la commission financière. Approbation

Avant de passer au détail du budget, M. le syndic donne quelques commentaires d'ordre général sur le budget 2012.

Il déclare qu'à cette même place, son prédécesseur, M. Georges Oberson annonçait pour 2011 l'entrée en vigueur de la péréquation financière. Etant donné que notre indice de potentiel fiscal cantonal est inférieur à 100, nous bénéficions de la péréquation des ressources et de la péréquation des besoins. Les deux additionnées ont donné un produit de Fr. 200'000.00 pour l'année qui s'écoule et de **Fr. 220'000.00 pour l'année 2012**. Ceci sous-entend que sans cette manne, le taux d'impôt aurait déjà dû être adapté pour 2011.

Une autre bonne nouvelle provient du fait que les charges liées, qui représentent le 56 % du budget, n'ont augmenté que de 3 % au Canton alors qu'elles avaient progressé de 14 % de 2010 à 2011. Puissent ces dernières tenir ce rythme à l'avenir. Quant aux charges aux associations intercommunales, celles-ci augmentent régulièrement de 5 % par an.

Les charges liées déduites, il faut constater que nous ne disposons plus que de 44 % de marge de manœuvre pour construire notre budget et surtout pour assurer les charges de fonctionnement de la Commune. Celles-ci sont d'ailleurs restées stables par rapport à 2011. Comme ces années précédentes, le budget est élaboré sur une base zéro. Ceci signifie que tous les postes sont justifiés et fondés.

Il faut aussi relever que pour arriver à un excédent de charges de Fr. 164'575.00, notre argentier a misé sur des chiffres un peu fort sur les recettes extraordinaires. Espérons que cette audace, soutenue par le Conseil communal, se vérifie pour 2012. A priori, les chiffres annoncés pour 2011 ne seront pas atteints bien que calculés sur une médiane de sept ans. Il faut aussi souligner que nous bénéficions de taux d'intérêt historiquement bas puisqu'ils ont été calculés à 1.5 % l'an pour un total de Fr. 62'000.00. Faites le calcul à un taux de 2 ou 3 fois plus élevé.

Ce qui est certain est que le budget 2012 montre toutefois que, plus que jamais, la prudence doit être de mise et que les dépenses inutiles doivent être impitoyablement écartées. De plus, au vu des investissements qui nous attendent jusqu'en 2017, la gestion financière de la Commune deviendra de plus en plus difficile, voire impossible avec le taux d'impôt le plus bas de la Gruyère. En clair, il faut s'attendre, à court terme, à une adaptation du coefficient communal. Mon prédécesseur l'avait annoncé aux deux dernières assemblées du budget, ça va bien arriver, mais pas pour 2012.

M. Schindler le démontrera tout à l'heure au moment de la présentation de la planification financière 2013-2017.

M. le syndic passe la parole à son collègue, M. Jérôme Schindler, responsable des finances, pour donner quelques éléments plus techniques.

Il précise que dans le cadre de l'assemblée du budget 2011, la planification financière présentée portait sur les années 2012 à 2016. Celle-ci prévoyait pour 2012, un excédent de charges proche de ce qui est soumis ce soir en incluant la charge des nouveaux investissements.

L'augmentation des charges liées au Canton et aux associations de communes est limitée pour 2012. Le budget fixe assez précisément les dépenses alors que certaines recettes sont aléatoires. Seul le résultat des comptes donnera les vraies valeurs.

Nous pouvons constater que l'excédent de charges est de 2.2 % du total de ces dernières. La loi autorise la présentation d'un budget jusqu'à 5 % d'excédents de charges.

Comme ces années passées, les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent pas le ménage communal puisque l'excédent de recettes est viré aux réserves. Les postes police du feu et forêts sont équilibrés par un prélèvement aux réserves respectives. Le compte ordures ménagères est couvert à env. 73 %.

Au sujet de la dette, il avait été annoncé qu'elle frôlerait le montant de Fr. 4'000'000.00 au 31 décembre 2011. Etant donné que des travaux ont pris du retard, elle avoisinera, en réalité, la somme de Fr. 3'500'000.00. En revanche, dès 2012 notre dette augmentera avec les investissements déjà votés (crédits reportés) et ceux proposés ce soir qui représentent une somme d'environ Fr. 6'000'000.00. Il insiste sur le fait que cette somme sera étalée sur plusieurs exercices et que les dépenses liées aux investissements pour l'eau potable et la protection des eaux seront financées par les taxes et le prix de l'eau potable. Tout ceci permet de relativiser l'augmentation de la dette et surtout la gestion de cette dernière.

La marge de manœuvre du Conseil communal est toujours plus limitée eu égard aux engagements intercommunaux et aux charges liées cantonales. Ceux-ci représentent 56 % du budget.

A l'aide de quelques graphiques, M. Schindler décrit les points principaux du budget qui totalise une somme d'environ Fr. 8'000'000.00.

Charges par dicastère

▪ Enseignement, formation et culture	Fr. 2'919'000.00
▪ Administration, finances et économie	Fr. 1'508'000.00
▪ Santé et affaires sociales	Fr. 1'669'000.00
▪ Transports, communications et ordre public	Fr. 1'092'000.00
▪ Protection de l'environnement	Fr. 802'000.00

Structure des revenus (sans imputation interne)

La structure des revenus se compose de la manière suivante :

▪ Impôt sur le revenu, la fortune des personnes physiques et morales, la contribution immobilière	Fr. 5'000'000.00
▪ Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation	Fr. 200'000.00
▪ Contributions et taxes, soit eau potable, taxe pour eaux usées, taxes ordures ménagères, taxe non-pompier et taxe pour détentions de chiens	Fr. 1'200'000.00
▪ Revenus du patrimoine financier, produits divers y compris impôt sur véhicules	Fr. 1'000'000.00

Les prévisions budgétaires concernant les revenus fiscaux ont été calculées sur la base de plusieurs critères, soit les avis de taxation 2009, les majorations annoncées par le Service des contributions, les acomptes 2011 et enfin adaptées sur les décomptes présumés pour 2011. Cette manière de faire a été adoptée depuis le budget 2005. Elle s'avère assez précise et fiable. Il est cependant clair que cette méthode ne permet pas de dégager de cash au moment où les impôts conjoncturels ne tiennent pas le cap.

M. le syndic remercie M. Jérôme Schindler pour ses explications très techniques. Il précise que le cahier du budget a pu être obtenu à l'administration communale ou à l'entrée de la salle. Un commentaire succinct a été publié dans le dernier « Riazois » et un autre sera encore donné par chaque responsable des dicastères.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Commentaires par dicastères

2.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 01 Assemblée communale, Conseil communal

M. le syndic

Ce chapitre est en diminution par rapport à 2011 puisque les élections communales, cantonales et fédérales sont passées.

Chapitre 02 Administration générale

M. le syndic

Ce chapitre est aussi en diminution par rapport à 2011.

Côté humain, l'effectif est maintenu à 2.9 unités plein temps, sans compter l'apprentie.

Côté matériel, les frais ont été limités au maximum.

Chapitre 14 Police du feu

M. Michel Horner

La collaboration avec Bulle se passe extrêmement bien. Le corps intercommunal est un des plus performants du Canton. Il est clair que cette efficacité a aussi un coût. Pour 2012, les frais de fonctionnement sont légèrement en hausse puisque l'exercice 2011 supportait l'achat d'équipement pour plus de Fr. 10'000.00. La recette pour les taxes non-pompier a été adaptée sur la base des chiffres 2010 et 2011. Le chapitre est équilibré par un prélèvement à la réserve feu. Dès 2013, un nouveau règlement entrera en vigueur. Ce dernier prévoira des taxes fixes par personne et non plus variables calculées sur le revenu et des personnes astreintes. Des informations plus précises seront données lors d'une prochaine assemblée.

Chapitre 15 Militaire

M. Michel Horner

Notre participation aux frais d'entretien du stand d'Echarlens est fixée à Fr. 1.05 par habitant. Pour 2012, une participation supplémentaire concerne le remplacement des cibles pour plus de Fr. 5'000.00.

Chapitre 16 Protection civile

M. Michel Horner

Les charges courantes de la protection civile sont stables bien qu'elles englobent nos participations au corps intercommunal et à l'ORCOC.

Chapitre 20 Ecole enfantine

Mme Lotti Romanens

Les charges de ce chapitre sont environ 10 % supérieures à celles de 2011. Ceci est spécialement dû à l'ouverture de nombreuses classes de 1^{ère} année dans le Canton. Cette courbe durera certainement jusqu'en 2014.

Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire

Mme Lotti Romanens

Les frais de fonctionnement sont légèrement en hausse en raison de l'augmentation des effectifs scolaires.

Chapitre 22 Ecoles spécialisées

Mme Lotti Romanens

Les charges sont stables par rapport à 2011.

Chapitre 23 Formation professionnelle

Mme Lotti Romanens

Les communes participent aux frais de formation des apprentis domiciliés et/ou pratiquant leur formation dans la commune. Elle rappelle que chaque personne qui obtient un CFC, une maturité ou un diplôme reconnu par la Confédération a droit à une subvention unique de Fr. 250.00 sur présentation de son diplôme.

Chapitre 29 Administration scolaire

Mme Lotti Romanens

Les charges de fonctionnement sont stables. Les charges financières provoquées par l'aménagement de la nouvelle salle de classe à la route des Monts 14 sont incluses dans ce chapitre.

Chapitre 30 Culture

Mme Lotti Romanens

La Commune continuera à soutenir les sociétés locales pour autant que les effectifs de ces dernières restent acceptables. Elle subventionnera aussi le feu du 1^{er} août par un don de Fr. 3'500.00 à la société organisatrice de la fête. Au niveau intercommunal, le soutien reste à la salle du CO2 et au niveau cantonal, le Conservatoire coûtera plus que ces dernières années. Ce chiffre tient compte du nombre d'élèves effectifs.

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

M. Michel Horner

Les charges ont été réduites au maximum puisque notre réseau pédestre est déjà assez vaste. Il faut profiter au maximum des nombreux sentiers pédestres régulièrement entretenus sur le territoire communal. Le sentier des berges de la Sionge connaît un succès total ; la place de la cure, avec ses jeux pour les petits est une réussite en tout point. Il est relevé l'aménagement d'un nouveau sentier reliant la route de Champ-Jordan au Chafard.

Chapitre 35 Bâtiment des sociétés

Mme Lotti Romanens

Les charges d'exploitation et d'entretien sont limitées au maximum. Quelques recettes provenant de location sont prévues.

Chapitre 40 Hôpitaux

M. Jérôme Schindler

Il s'agit de notre annuité concernant la construction du bâtiment de l'hôpital. Celle-ci ira croissante avec l'augmentation de la population. En revanche, la durée de l'amortissement a pu être sérieusement diminuée en comptant un taux d'intérêt à 3 % au lieu du 5 % calculé au départ.

Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux

M. Jérôme Schindler

Ce poste est resté stable comme le nombre de personnes résidant en EMS. Il n'est pas exclu que ces prochaines années, les communes membres de l'EMS doivent participer à la couverture du déficit.

Chapitre 44 Soins ambulatoires

M. Jérôme Schindler

Le Réseau Santé et Social de la Gruyère accomplit de plus en plus de missions à domicile liées à la diminution des séjours hospitaliers. En revanche, les charges dudit service sont presque entièrement compensées par la facturation des prestations. Seules les dépenses administratives sont entièrement à la charge des communes membres.

Chapitre 49 Ambulances

M. Jérôme Schindler

M. Jérôme Schindler précise que le bal des ambulances à Riaz va bon train. Dans ce sens, le Service des ambulances a dû se résoudre à mettre sur pied une 3^e équipe à partir du 1^{er} janvier 2012. Ceci représente une charge financière supplémentaire de Fr. 12'000.00 par année.

Chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance

M. Jérôme Schindler

Notre accueil extrascolaire connaît un développement régulier et fonctionne bien. En juin dernier, une enquête de satisfaction a été effectuée auprès de tous les parents. Les résultats sont excellents. Le personnel d'encadrement fait un très bon travail.

Autre bonne nouvelle, notre structure ne coûtera, en principe, rien à la Commune en 2012 puisqu'elle bénéficiera encore de réserves accumulées durant les années 2008 à 2010 par la structure d'origine.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale, les parents des enfants de l'école infantine fréquentant notre structure verront leur charge baisser quelque peu grâce à l'aide prévue par l'Etat. Il profite de rappeler que le tarif dégressif mis en place soulage les familles qui ont un revenu modeste et prévoit la prise en charge de l'entier des frais aux familles ayant un revenu moyen à supérieur.

M. Ernest Pittet demande qui bénéficie des subventions aux crèches pour un montant de Fr. 34'000.00.

M. Jérôme Schindler l'informe qu'il s'agit de la part payée par la Commune aux parents plaçant leur enfant dans des crèches avec lesquelles une convention communale a été signée. Les familles à revenus élevés n'ont pas de subvention. Celle-ci est dégressive par rapport aux revenus des parents.

D'autre part, M. Ernest Pittet demande sur quelle base les communes doivent subventionner les crèches.

M. Jérôme Schindler l'informe que la loi cantonale oblige les communes à mettre à disposition des parents des structures d'accueil de la petite enfance par la Commune ou en signant des conventions avec des structures privées, ce qui est le cas pour Riaz. Il précise qu'à partir de 2012, la loi englobera aussi les coûts pour l'école infantine.

Chapitre 58 Aide sociale

M. Jérôme Schindler

Les charges du Service Social Régional sont en augmentation en raison des difficultés économiques rencontrées par un plus grand nombre de personnes suivies par le Service Social Régional (fin de droit au chômage, attente d'une rente AI et cas d'indigence).

Chapitre 62 Routes communales et génie civil

M. Michel Horner

Ce chapitre prend en considération l'amortissement et les frais financiers du nouveau local de la voirie, du réaménagement de la rue de la Roulema et de la route des Monts. Les charges de fonctionnement du service restent stables, seront même en diminution. Il relève que le Conseil communal a décidé d'utiliser le moins possible de sel. Aussi, les routes secondaires ne seront plus salées, si ce n'est aux endroits stratégiques. Il en va aussi de l'écologie et de la protection de nos eaux.

Chapitre 64 Chemins de fer fédéraux

M. le syndic

Quatre abonnements généraux seront toujours disponibles. Le prix de la carte journalière a dû être adapté. Il passe de Fr. 38.00 à Fr. 40.00 l'unité. En réalité le prix de l'abonnement a augmenté de 11 % soit de Fr. 9'775.00 à Fr. 11'300.00.

Il rappelle qu'il existe la possibilité d'obtenir des cartes du lendemain au prix de Fr. 20.00 l'unité en téléphonant à l'administration la veille à partir de 16.30 h.

Chapitre 65 Trafic régional

M. Michel Horner

Les charges cantonales et intercommunales sont à la hausse. Pour les cantonales, elles sont dues spécialement à l'abandon de la ligne de bus direct Bulle-Fribourg. Pour les intercommunales, elles sont dues à l'extension des offres sur les lignes Mobul le samedi soir et le dimanche. Alors n'oubliez pas d'utiliser les lignes de bus Mobul pour vous rendre à Bulle, La Tour-de-Trême, Vuadens ou Morlon.

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

M. Marc Savary

De 2006 à ce jour, environ Fr. 1'000'000.00 a été engagé dans la sécurité et le renouvellement du réseau d'eau potable et de défense contre l'incendie. Tout ceci génère des frais financiers qui doivent être couverts. De plus, l'AMER facture l'eau consommée par les abonnés situés aux Monts à Fr. 2.25/m³ alors que celle achetée à EauSud SA coûte moins de 80 cts le m³. Ceci représente un delta négatif de plus de Fr. 15'000.00 qui doit être dilué sur l'ensemble des consommateurs. Pour ces deux raisons, le Conseil communal a décidé de passer le prix de vente de l'eau de Fr. 1.30 à Fr. 1.50 le m³ + TVA 2.50 % à partir du 1^{er} janvier 2012. Pour un ménage de 4 personnes, ceci représente une charge annuelle supplémentaire de Fr. 40.00 à Fr. 50.00. Il précise que les chiffres n'ont pas été corrigés sur le cahier du budget puisque de toute façon, le chapitre est équilibré par une attribution à la réserve Eau potable.

Chapitre 71 Protection des eaux

M. Marc Savary

Pour la 2^e année consécutive, notre charge pour les frais de fonctionnement de la STEP de Vuippens est stable. La taxe d'utilisation reste fixée pour 2012 à Fr. 2.00 + TVA 8.00% le m³ d'eau consommée. A court terme, il faudra s'attendre à une hausse des charges de ce chapitre dans le cadre d'une refonte de notre règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Chapitre 72 Ordures ménagères

M. Pascal Charrière

Grâce à une bonne organisation de notre récolte des déchets, à un prix stable de notre transporteur et à un marché intéressant de la récupération du papier et de la ferraille, le

chapitre est encore couvert à 73 %. La taxe de base reste fixée à Fr. 50.00 + TVA 8.00 % par personne dès ses 20 ans. Il rappelle que seuls les déchets de table doivent être déposés dans les conteneurs verts et ce, sans sac plastique. Concernant les sources lumineuses, toutes doivent être mises dans le sac-poubelle, seuls les tubes néon usagés sont actuellement acceptés à la déchetterie.

Chapitre 74 Cimetière

M. Marc Savary

Il est prévu uniquement les travaux d'entretien courant.

Chapitre 75 Correction des eaux

M. Pascal Charrière

Il s'agit des travaux d'entretien courant des berges et du lit des ruisseaux.

Chapitre 79 Aménagement du territoire

M. François Charrière

Les chiffres sont dans la ligne de 2011 puisque nous serons en plein dans les travaux de révision du PAL et du RCU.

Chapitre 81 Forêts

M. Pascal Charrière

Notre Commune dispose d'une capacité de coupe annuelle d'environ 1'500 m³. Cette possibilité ne sera pas atteinte pour la coupe 2012 bien que les bois ont pu être négociés à de relatives bonnes conditions. Au niveau du budget, un modeste prélèvement à la réserve a été opéré afin d'équilibrer le chapitre.

Chapitre 83 Tourisme

M. le syndic

Jusqu'en 2020, les communes de la Gruyère devront payer Fr. 1'000'000.00 afin d'assurer la recapitalisation du fonds régional d'investissement jusqu'à hauteur de Fr. 23'000'000.00. En 2012, les communes doivent payer la dernière tranche pour le renouvellement du télésiège de la Berra.

Chapitre 90 Impôts

M. Jérôme Schindler

L'estimation de l'impôt sur le revenu et sur la fortune repose sur les indications données par le SCC, soit la base 2009 ajustée d'un certain pourcentage ainsi que sur les acomptes 2011 et le solde à encaisser pour 2011. Le taux communal reste fixé à 68 centimes par franc payé à l'Etat. Nous constatons qu'avec cette méthode de calcul, les comptes de ces dernières années reflètent fidèlement les estimations budgétaires. En revanche, aucun cash n'est dégagé afin de faire quelques réserves pour les nouveaux investissements. En ce qui concerne les impôts conjoncturels, ils ont été basés sur la médiane des sept dernières années, peut-être un peu élevée si nous nous basons sur les résultats effectifs attendus pour 2011. Comme déjà annoncé en début de séance, le taux d'impôt va certainement être ajusté à partir de 2013.

Chapitre 93 Péréquation financière

M. Jérôme Schindler

Notre Commune est bénéficiaire pour les deux péréquations, soit celle des besoins et celle des ressources. Ceci provient du fait que notre IPF (indice potentiel fiscal) se situe à 92.09 et l'indice des besoins à 98.50, soit au-dessous de la moyenne cantonale fixée à 100. Si ceci

procure une manne bienvenue de plus de Fr. 220'000.00, il faut se rendre compte que notre moyenne fiscale par habitant n'est pas si extraordinaire que ça. En revanche, l'indice des besoins approche l'idéal.

Chapitre 940 Gérance de la fortune et des dettes

M. Jérôme Schindler

La charge nette d'intérêts pour l'exercice 2012 a été calculée à Fr. 62'000.00 correspondant à une dette moyenne d'environ Fr. 4'000'000.00 durant l'année à un taux d'environ 1.5 %. Du côté des recettes, le dividende et la participation de Gruyère Energie SA sont toujours les bienvenus.

Chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier

M. le syndic

Il s'agit ni plus ni moins des charges et des produits du bâtiment administratif et locatif et de la cabane forestière. Le bâtiment est en très bon état puisqu'il a été rénové il y a quelques années seulement.

Chapitre 942 Terrains et lotissement

M. François Charrière

Ce chapitre prévoit quelques frais éventuels pour des frais de géomètre ou autres prestataires.

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Mme Lotti Romanens

Il s'agit des frais de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Il est prévu quelques travaux d'entretien dont le remplacement des fenêtres de toiture (Velux) défectueuses dans cette salle.

Chapitre 944 Domaines et pâturages

M. Pascal Charrière

Ce chapitre laisse un bénéfice substantiel pour la caisse communale.

Chapitre 99 Autres postes

M. le syndic

Il s'agit de la recette versée par le Canton dans le cadre de l'introduction de la 2^e année d'école infantine. Cette recette est libre d'affectation mais nécessaire à la présentation de notre budget. Cette manne s'éteindra en 2014.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2012

Total des charges	Fr. 7'989'873.00
Total des produits	Fr. 7'825'298.00
Excédent de charges	Fr. 164'575.00

Avant d'ouvrir la discussion sur le budget de fonctionnement, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport relatif au budget de fonctionnement 2012.

Rapport de la commission financière

La commission financière a procédé à l'examen des budgets 2012 sur la base des informations et documents suivants :

- *détail du budget 2012 (budget de fonctionnement ; budget des investissements)*

- *les commentaires au budget 2012*
- *le rapport sur les investissements et leur financement.*

Après une présentation des différents postes d'investissement par une délégation du Conseil communal en date du 14 novembre 2011, la commission financière, nouvellement constituée, a procédé à une analyse critique des budgets 2012. Elle remercie la délégation du Conseil communal pour sa disponibilité et la clarté de ses explications.

- *Remarques relatives au budget de fonctionnement*

La commission financière a constaté un budget assez réaliste pour les charges. Son inquiétude vient des charges liées qui continuent de progresser. Celles-ci représentent près de 60 % des charges de la commune et sont en augmentation de plus de 2 % pour l'exercice 2012.

En ce qui concerne les revenus, la commission financière a pris note que le Conseil communal table sur une augmentation de l'impôt sur le revenu d'environ 3.89 % et sur une diminution de l'impôt sur le bénéfice d'environ 15 %, ce qui semble acceptable au vu de la conjoncture. La commission financière relève encore la méthode réaliste appliquée qui prend en compte une moyenne pondérée des cinq dernières années afin de déterminer ces fluctuations.

Le budget 2012 dans son ensemble reste conforme et cohérent par rapport aux budgets antérieurs.

En conséquence de quoi, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget 2012 portant un excédent de charges (déficit) de Fr. 164'575.00, ce qui représente environ 2 % des charges.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ses collègues de la commission financière pour leur travail. Il ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

M. Ernest Pittet constate qu'en raison de la spoliation des réserves effectuées les années précédentes, le prix de l'eau doit être augmenté. Il avait déjà évoqué ce souci lors de la dernière assemblée des comptes.

M. Jérôme Schindler l'informe que la valeur du réseau a été calculée à Fr. 6'500'000.00. C'est ainsi que les cinq centimes annoncés permettent, sur une période de cinquante ans, de réaliser les investissements nécessaires, d'assurer la pérennité du réseau et les frais de fonctionnement. De plus, un cash d'environ Fr. 1'000'000.00 devrait être dégagé au terme de la période. Il est indispensable que la Commune pense aux futures générations.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	61
Non	0
Abstention	0

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

2.2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2012

M. le syndic déclare que les nouveaux investissements proposés génèrent une dépense nette totale d'environ Fr. 6'000'000.00. Ils concernent essentiellement les infrastructures des

quartiers de Champy, Champ-Bosson et les Terreaux dictées par la séparation des eaux, le renouvellement des conduites d'eau potable et de défense contre l'incendie et la réfection des routes. Il précise qu'il faudra se prononcer sur le crédit global alors qu'en réalité les travaux vont être échelonnés sur plusieurs années. Les autres nouveaux investissements concernent quelques aménagements routiers et des travaux d'endiguement.

La vue d'ensemble des investissements est présentée par une diapositive. M. Jérôme Schindler relève que lors de l'assemblée du budget 2011, il présentait des dépenses d'investissement pour 2011 de Fr. 1'900'000.00. En réalité, celles-ci n'excéderont pas la somme de Fr. 800'000.00. Si nous investissons réellement la somme de Fr. 2'900'000.00 en 2012, nous arriverons à une moyenne d'environ Fr. 1'800'000.00, ce qui est raisonnable.

M. le syndic relève que pour l'ensemble des investissements, un intérêt de 3 % a été pris en compte pour le crédit annuel. La marge est ainsi raisonnable. Il précise que chaque objet de la liste des tractanda sera présenté.

La commission financière donnera lecture de son rapport. La discussion sera ouverte et un vote aura lieu.

2.2.1 Aménagement d'un cheminement piétonnier route des Monts

M. le syndic précise que la sécurité des piétons et des enfants sur le chemin de l'école reste une priorité du Conseil communal, comme ce fut le cas ces dix dernières années.

M. Michel Horner relève qu'en 2006, un espace réservé aux piétons a été marqué en jaune sur le tronçon ruelle du Châtelet - chemin du Chafard. Le Service des Ponts & Chaussées avait autorisé cet aménagement pour une durée de cinq ans. Ce délai étant maintenant écoulé, ledit Service a exceptionnellement accepté de prolonger cette autorisation pour deux ans, soit jusqu'à la fin 2013. Ce délai doit permettre à la Commune d'étudier une mesure définitive qui puisse mettre en sécurité les enfants toujours plus nombreux sur le chemin de l'école, les piétons et les promeneurs. Vu le peu de place à disposition, il est prévu sur certains tronçons des aménagements à même la chaussée sans pour autant trop perturber le trafic routier. Au vu de la forte déclivité de cette chaussée, une bonne solution devra être trouvée. Une étude précise sera menée à bien dans un premier temps. Un coût approximatif de Fr. 300'000.00 a été calculé par notre ingénieur civil.

Financement

Crédit bancaire ou autre	Fr.	300'000.00
--------------------------	-----	------------

Crédit annuel

Intérêt 3 %	Fr.	9'000.00
-------------	-----	----------

Amortissement 3 %	Fr.	9'000.00
-------------------	-----	----------

M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson pour la lecture du rapport de la commission financière relatif à ce point.

Rapport de la commission financière

Les mesures provisoires arrivant à échéance, la commission financière est également d'avis qu'il est temps d'étudier une solution définitive qui puisse garantir la sécurité des piétons. Les aménagements proposés semblent judicieux pour atteindre les objectifs de sécurité

escomptés, pour autant cependant que le trafic, tout spécialement les convois agricoles, ne soit pas trop perturbé.

Le coût approximatif mentionné se base sur une étude réalisée en 2010 et ne devrait pas porter à augmentation.

Pour ces raisons, la commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposés.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ouvre la discussion.

M. Patrice Gremaud est étonné qu'un crédit global de Fr. 300'000.00 soit présenté pour un objet pas encore étudié. Il relève que d'autres communes utilisent des solutions bien meilleur marché. Il cite celle de Vuadens qui, pour la route des Colombettes a procédé à un marquage d'un cheminement piétonnier sur une grande partie de cette dernière avec la pose à intervalles réguliers de piquets afin d'éviter que les véhicules n'empruntent cet espace.

M. le syndic l'informe que le projet a déjà été préparé en 2010 et confirmé avant ladite séance. Le coût est réaliste.

M. Michel Horner précise que pour Riaz, le marquage au sol a été exceptionnellement autorisé jusqu'en 2013 et qu'il n'y aura pas de prolongation possible. Le prix n'est pas du tout excessif en tenant compte des importants travaux qui devront être réalisés avec entre autres, le déplacement sur certains tronçons de l'assiette de la chaussée en raison des bâtiments existants à ras de cette dernière.

M. Nicolas Dousse estime normal de connaître le détail des coûts. Il relève que l'exemple de Vuadens n'est pas idéal puisque cet aménagement de la route des Colombettes a coûté environ Fr. 400'000.00 et ne donne pas satisfaction. Il relève qu'il ne serait pas imaginable de placer des potelets à la route des Monts qui est en forte déclivité et qui dispose que de très peu d'espace. Il déclare que selon ses informations et la loi sur la circulation routière, le marquage peut être autorisé sur la chaussée à des endroits particuliers. Ceci ressort également des normes VSS.

M. le syndic prend acte de cette déclaration.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la réalisation de ce cheminement piétonnier à la route des Monts et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	40
Non	17

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

2.2.2 Réfection d'ouvrages et zones 20 et 30 km/h ; crédit complémentaire

M. le syndic annonce que ce dossier, qui est en réalité, un long serpent de mer, préoccupe le Conseil communal depuis bientôt dix ans. Le crédit complémentaire porte uniquement sur les mesures de modération à mettre en place.

M. Michel Horner déclare que la première étape de modération du trafic a été mise en place dans le secteur de Champy, Clos du Villars depuis bientôt dix ans. A part le fait que les modérateurs de vitesse sont trop sévères, ça fonctionne assez bien pour la sécurité. Chacun a aussi dû se faire aux priorités de droite. Le dossier pour le quartier de la Comba et la rue du Pays-des-Oiseaux a été accepté ces derniers jours par le Canton alors qu'il a été mis à

l'enquête en 2007. Pour le reste du village, depuis le début 2011, le Service des Ponts & Chaussées a demandé que des contrôles de trafic et de vitesse soient entrepris. Ceci a été fait et les résultats ont été compilés par le bureau Team⁺. Il reste maintenant à faire adopter le document par le Canton. Par la suite, les mesures constructives feront l'objet d'une étude détaillée par des ingénieurs civils avant d'être mises à l'enquête publique. La plus grosse dépense concernera les portes d'entrée et la signalisation adéquate.

Il s'agit d'un crédit complémentaire à celui voté au budget 2011 de Fr. 30'000.00.

Financement

Crédit disponible Fr. 30'000.00

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport relatif à ce point.

Rapport de la commission financière

Les divers frais d'infrastructures et de signalisations demandés en vue de finaliser la mise en place des zones 20 et 30 km/h sont adéquats et contribuent à répondre à la demande exprimée par les habitants de la commune. Le crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 nécessaire pour atteindre cet objectif s'appuie sur une estimation récente et doit permettre de finaliser ce projet en 2012.

La commission financière préavise favorablement ce crédit complémentaire.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ouvre la discussion.

M. Patrice Gremaud cite le cas de la rue du Pays-des-Oiseaux. Il est intervenu personnellement auprès du Bpa pour montrer la dangerosité des obstacles mis en place et mal signalés. Il relève que depuis lors, des efforts ont été entrepris, l'endroit semble être sécurisé.

M. Eric Michel craint que les quartiers de Champy et Champ-Bosson soient encore longtemps pénalisés par des obstacles difficilement franchissables par la circulation automobile.

M. le syndic l'informe que ceux-ci vont disparaître ou seront atténués dès la séparation des eaux effectuée puisque toutes les routes seront éventrées. La première étape pourrait déjà intervenir en 2012.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 pour les zones 20 et 30 km/h. et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	59
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal et assure que le Conseil communal fera son possible afin de trouver la meilleure solution.

2.2.3 Réfection route du Chalet-Neuf Fr. 180'000.00

M. le syndic déclare que le tronçon est régulièrement le lieu de promenades. Ainsi les piétons connaissent son état.

M. Michel Horner déclare que la route du Chalet-Neuf est en très mauvais état, voire chaotique sur certains tronçons. Depuis plusieurs années, elle est entretenue le mieux possible. Il faut se rendre à l'évidence que cette route n'est pas fondée pour supporter le trafic

actuel, dont les poids lourds pour le débardage du bois. Celle-ci a été aménagée au moment de la construction du Chalet-Neuf au début des années 50. Le revêtement bitumineux a certainement été posé sans se soucier du coffre de la chaussée. Le service de la voirie parvient à la garder praticable par des gros moyens d'entretien, soit du bitume et des prestations de main-d'œuvre. Cela représente aussi des coûts financiers non négligeables. Devant cette situation, le Conseil communal a demandé à son ingénieur civil de calculer les coûts pour la reconstruction de cette route d'une longueur d'environ 1'500 m. Avec la reconstruction totale du coffre, la pose de canalisations d'assainissement sur certains tronçons et la réalisation de places d'évitement, un coût d'environ Fr. 600'000.00 a été chiffré. Aussi bien le Conseil communal que le Service des Forêts, appelé à subventionner de telle dépense, ont estimé cette dépense trop importante par rapport au massif forestier desservi et à son usage. Ledit Service a alors fait une promesse de subvention sur un montant inférieur à Fr. 400'000.00. Le Conseil communal a alors dû se résoudre à trouver une solution moins onéreuse. C'est ainsi qu'il a abordé l'entreprise Eco Stabi SA. Cette dernière utilise les matériaux existants lesquels sont broyés et stabilisés au ciment. La portance de l'ouvrage permet le passage de camions de 40 tonnes. Le coût de cette variante est abordable puisqu'il est de Fr. 180'000.00 pour une variante asphaltée dans la partie pâturage et gravelée, c'est-à-dire non recouverte, dans la partie forêt. Le Service des Forêts propose un crédit d'investissement sans intérêt de Fr. 100'000.00. Pour information, la variante entièrement revêtue de bitume a été calculée à Fr. 300'000.00.

Financement

Crédit d'investissement	Fr.	100'000.00
Subvention du Service des Forêts 45 %	Fr.	80'000.00

Crédit annuel

Amortissement 10 %	Fr.	10'000.00
--------------------	-----	-----------

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport relatif ce point.

Rapport de la commission financière

En mauvais état depuis plusieurs décennies, la route du Chalet-Neuf nécessite effectivement un assainissement complet. La solution judicieuse, finalement choisie par le Conseil communal, permet d'importantes économies pour la collectivité tout en garantissant le passage des véhicules lourds. De plus, ce projet bénéficie d'un important subventionnement de l'ordre de 45 % de la part du Service des Forêts.

Pour ces motifs, la commission financière préavise favorablement ce crédit ainsi que le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ouvre la discussion.

M. Patrice Gremaud admet que cette route doit être refaite. Il estime que la question générale qui doit être posée est de savoir si celle-ci doit être réalisée pour le passage des 40 tonnes. Il estime qu'aucune des routes communales n'est fondée pour recevoir de tels véhicules. Il précise que les communes sont habilitées pour fixer des restrictions de trafic sur leurs routes, c'est-à-dire interdire une partie de celles-ci au trafic supérieur à 28 tonnes. Il relève que le passage d'un camion de 40 tonnes sur une chaussée équivaut au passage de 160'000 voitures.

Par intérêt de la caisse communale, il souhaite qu'une étude soit lancée pour connaître la qualité des ouvrages et par la suite, fixer ces restrictions de tonnage.

M. le syndic prend acte de cette suggestion.

Mme Florence Pasquier soutient l'idée d'abaisser les coûts. Cependant, elle doute que le fait de ne pas goudronner la chaussée à l'intérieur des forêts ne provoque pas des nids-de-poule lesquels demanderont de nouveau des frais importants d'entretien.

M. Horner précise que le procédé retenu par la société Eco Stabi SA réutilise les matériaux existants en y adjoignant 100 kg de ciment par m³ de matériaux récupérés. Une vision locale de tels ouvrages a été faite avant de proposer cette méthode pour la route du Chalet-Neuf. D'autre part, il relève que si à terme, le problème de nids-de-poule surviendrait, il serait toujours possible d'y mettre un revêtement bitumineux.

Mme Florence Pasquier propose de réaliser à neuf le premier tronçon dans le pâturage mais de garder la structure goudronnée dans la forêt en la recouvrant simplement d'un nouveau recouvrement bitumineux.

M. Michel Horner rappelle que le coffre ne supporte pas le trafic actuel et qu'une intervention dans celui-ci est indispensable si nous ne voulons pas recommencer l'opération à moyen terme.

M. Nicolas Dousse précise que des essais de portance ont été réalisés tout récemment. Il s'avère que cette route supporte la charge et il est tout à fait réalisable de la rénover en réutilisant les matériaux existants. Il estime qu'il est certainement dommageable d'enlever le bitume bien qu'uniquement par endroits. Celui-ci est dégradé à l'intérieur de la forêt au profit d'un revêtement gravelé. Il craint que le revêtement gravelé ne tienne pas et qu'il faille de nouveau intervenir pour des frais de réparation. Ces réparations doivent être effectuées par une entreprise spécialisée.

M. Michel Horner répète que tous les matériaux existants sont récupérés et rien n'est amené sur place à part l'adjonction de ciment. Il précise qu'à la suite de la demande du Service des Forêts, il a été procédé récemment au prélèvement d'échantillon du revêtement bitumineux. Celui-ci ne comporte pas de HAP et pourra dès lors être entièrement recyclé sur place.

M. Ernest Pittet estime que le tronçon dans la forêt va très bien puisque l'état de la chaussée limite la vitesse des véhicules. Il estime que cette route peut perdurer dans son état encore de nombreuses années.

M. le syndic rappelle que le Conseil communal a décidé de proposer cet investissement puisque d'une part, les coûts d'entretien sont récurrents et que d'autre part, nous pouvons bénéficier de subventions cantonales très intéressantes ainsi que d'un prêt sans intérêt. Il est certain qu'il est préférable d'entreprendre ces travaux dans leur ensemble.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la réfection de la route du Chalet-Neuf et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	64
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

2.2.4 Infrastructures Champy, Champ-Bosson, Les Terreaux, Champy Sud

M. le syndic précise que dans le cadre du budget 2011, un crédit de Fr. 50'000.00 a été accordé pour étudier la séparation des eaux dans ces quartiers. Après un appel d'offres, un

bureau d'ingénieur de la place a été mandaté. Un projet a ainsi été préparé avec la collaboration du Conseil communal et l'ingénieur qui a validé le PGEE. La Commune doit mettre à la disposition du lotissement Champy Sud, les points de raccordement pour les eaux usées et les eaux claires. Ces travaux seront entrepris en priorité, étant donné que la mise en valeur dudit lotissement devrait intervenir à partir de 2012. Le 2^e point déterminant pour entreprendre ces travaux d'envergure est l'obligation d'appliquer les directives du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui obligent les communes à séparer les eaux claires des eaux usées. Les quartiers concernés sont raccordés en unitaire.

En application de l'article 89, alinéa 2 de la loi sur les communes, il précise que les dépenses qui ne peuvent être couvertes en un seul exercice doivent faire l'objet d'une décision spéciale, d'où la demande portant sur le crédit global de Fr. 5'300'000.00.

▪ **Séparation des eaux**

M. Marc Savary déclare qu'à la suite de l'élaboration par l'AIS du PGEE, les services de l'Etat ont décidé que toutes les communes du bassin de la Sionge séparent leurs eaux usées des eaux claires en construisant de nouvelles canalisations dans les quartiers raccordés en unitaire. Cette mesure est dictée par le fait que la station d'épuration de Vuippens est déjà saturée. Une extension de cette dernière est prévue à l'horizon 2015.

Le lotissement de Champy Sud sera mis en valeur dès 2012 et il devra être réalisé en séparatif. La Commune, à titre d'équipement de base, doit mettre des points de raccordement à la disposition des propriétaires. Les futures conduites devront être réalisées en aval en empruntant la rue des Charmilles, la rue des Alpettes pour aboutir dans le collecteur unitaire de la rue Xavier-de-Poret. Il est logique de profiter de ces fouilles pour débiter les travaux de séparation des eaux dans les rues traversées. Il faut rappeler que les quartiers de Champy, Champ-Bosson et les Terreaux, équipés par la Commune jusque dans les années 80, ne correspondent plus aux normes pour l'épuration des eaux. Qu'est-il prévu ? Dans les quartiers existants, un nouveau collecteur sera mis en place pour récupérer les eaux usées des immeubles. Le collecteur actuel sera utilisé pour récupérer les eaux claires. A terme, les eaux claires ainsi récoltées seront amenées dans le collecteur principal de l'AIS provenant de Bulle. Un nouveau collecteur pour les eaux usées récoltera celles provenant des rues de Champy, Xavier-de-Poret, des Alpettes, des Colombettes, des Charmilles, Champ-Bosson et les Terreaux. Ce collecteur empruntera la route cantonale depuis le carrefour de Champy jusqu'en contrebas de l'ancien Hôtel-de-Ville. Cette solution permet d'une part, le raccordement de tous les quartiers, y compris les immeubles rue de la Gruyère 10-30 par gravité et d'autre part, de placer une canalisation dans le domaine public qui sera également touché par les travaux de réaménagement de la chaussée lors des travaux de Valtraloc.

▪ **Raccordements privés**

M. Marc Savary précise que chaque propriétaire devra prendre à sa charge les frais liés à la séparation des eaux de son immeuble jusqu'aux canalisations communales qui seront mises à sa disposition en dehors du domaine public. Comme pour les quartiers déjà équipés en séparatif ces dernières années, les propriétaires devront participer à raison de Fr. 1'500.00 + TVA 8 % par raccordement d'immeuble. En plus, les propriétaires auront à leur charge les frais sur leur propriété. En principe, les eaux sont déjà séparées jusqu'à l'extérieur des immeubles où elles sont raccordées à un tuyau unitaire qui rejoint la canalisation communale. Les propriétaires pourront profiter de l'entreprise pour lui confier les travaux ou alors ils auront la possibilité de le faire pour leur propre compte dans un délai fixé, en principe, à deux ans après la fin des travaux communaux. La Commune offre aussi la possibilité aux propriétaires qui le désirent d'avancer les frais de raccordement et d'établir un échelonnement de paiement, avec un intérêt.

▪ Eau potable

Le réseau d'eau potable et de défense contre l'incendie des quartiers a été construit en même temps que les infrastructures de base jusque dans les années 80. Il s'avère que toutes les conduites communales ont été placées sur les propriétés privées. De ce fait, la plupart des vannes sont enfouies sous le gazon, des plantations, voire des murs de jardin ou des constructions de minime importance. A la suite de sondages effectués récemment, il s'avère que des tronçons de conduite ne sont pas dans un état permettant de laisser ces dernières à leur emplacement. D'autres conduites enrobées dans du sable ont été trouvées en parfait état. De plus, certains immeubles sont alimentés par une conduite commune. Ceci sous-entend qu'en cas de problème dans une propriété, soit la vanne ne peut pas être manœuvrée pour les raisons précitées, soit elle n'a jamais été placée. En cas de défectuosité, les travaux de creuse doivent être réalisés souvent sur la propriété des voisins, de plus, de l'autre côté de la chaussée. Etant donné que toutes les rues des quartiers seront éventrées pour la séparation des eaux, le Conseil communal a décidé de placer les nouvelles conduites d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie dans le domaine public. Ainsi, les tronçons sous ce dernier seront remis à neuf jusque sur les propriétés privées qui disposeront d'ailleurs toutes d'une vanne d'entrée individuelle. Il serait malvenu de devoir d'ici quelques années de nouveau ouvrir les routes pour remplacer ces conduites. Il appartiendra également aux propriétaires de contrôler leur conduite privée.

▪ Aménagements routiers

Toutes les rues des quartiers concernés par la séparation des eaux seront éventrées. Ceci signifie d'une part, que les modérateurs de vitesse seront démolis et éventuellement remplacés par d'autres mesures plus appropriées au respect des limitations de vitesse et d'autre part, que les revêtements bitumineux seront rénovés dans la majeure partie des cas.

▪ Infrastructures Gruyère Energie SA et Swisscom SA

Dans le cadre des travaux, Gruyère Energie SA et Swisscom SA procéderont certainement à la pose de leurs propres infrastructures.

▪ Réalisation par étapes

Le coût global des travaux ainsi que les perturbations que ceux-ci provoqueront dans les quartiers touchés obligent le Conseil communal à entreprendre ces travaux en plusieurs étapes. La première consistera à donner les points de raccordement pour le lotissement Champy Sud. Ceci sous-entend que les premiers concernés seront les propriétaires de la rue des Charmilles et de la rue des Alpettes. L'étape suivante concernera le début de la rue Xavier-de-Poret jusqu'à la route cantonale. Les autres tronçons seront étalés jusqu'en 2015.

Coût

Le coût global peut être divisé comme il suit :

▪ Séparation des eaux	Fr.	3'500'000.00
▪ Raccordements privés (tronçon dans le domaine public)	Fr.	300'000.00
▪ Adduction d'eau potable et défense contre l'incendie	Fr.	600'000.00
▪ Travaux routiers	Fr.	600'000.00
▪ Divers et imprévus	Fr.	300'000.00

Financement

Crédit bancaire ou autre	Fr.	4'700'000.00
Participation des propriétaires	Fr.	130'000.00

Taxes d'épuration	Fr.	240'000.00
Taxes d'eau potable	Fr.	140'000.00
Subvention ECAB 15 % s/Fr. 600'000.00	Fr.	90'000.00

Crédit annuel

Amortissement 3 %	Fr.	140'000.00
Intérêt 3 %	Fr.	140'000.00

M. le syndic relève qu'il est important d'insister sur le fait que les travaux seront menés à bien par étapes. En application des articles 89 et 90 de la loi sur les communes, l'assemblée doit se prononcer sur le crédit global. Par la suite, il appartiendra au Conseil communal de gérer les étapes selon les moyens financiers de la Commune.

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, il passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport relatif ce point.

Rapport de la commission financière

La mise à disposition du lotissement Champy Sud et sa mise en valeur prévue à partir de 2012, implique effectivement que les travaux concernant les points de collecte et de raccordement des eaux usées et des eaux claires soient entrepris en priorité dans ce secteur.

▪ Séparation des eaux

En raison de la saturation de la STEP de Vuippens et de l'obligation faite aux communes de séparer leurs eaux usées des eaux claires en construisant de nouvelles canalisations, la commission financière est convaincue de la nécessité d'accomplir ces travaux.

Elle estime judicieux d'utiliser les anciens collecteurs pour la récupération des eaux claires. En plus de permettre le raccordement de tous les quartiers des secteurs concernés, les travaux envisagés pourront être réalisés de concert avec ceux prévus dans le cadre des travaux de Valtraloc, ce qui amènera des synergies et des économies bienvenues.

▪ Eau potable

En raison du mauvais état des conduites d'eau potable et de défense contre l'incendie dans les secteurs concernés et compte tenu de la configuration du réseau actuel, la commission financière est également d'avis que le réseau soit entièrement renouvelé.

Sachant que toutes les rues des quartiers seront éventrées pour la séparation des eaux, la commission financière estime logique de placer les nouvelles conduites d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie dans le domaine public et économique d'effectuer l'ensemble des travaux dans le même temps.

▪ Aménagements routiers

Comme toutes les rues des quartiers concernés par la séparation des eaux seront éventrées, des aménagements routiers seront démolis et remplacés de manière à continuer à garantir la sécurité. La commission financière approuve ces investissements, pour autant cependant que les aménagements choisis, en particulier les « gendarmes couchés », restent assez efficaces pour modérer la vitesse des véhicules tout en ne constituant pas trop de fortes entraves à la fluidité du trafic.

▪ **Réalisation par étapes**

La commission financière relève enfin que le coût global très conséquent des travaux précités, mais dont la nécessité reste établie, sera réparti sur plusieurs années, soit au moins jusqu'en 2015.

Ce coût et son échelonnement dans le temps amèneront forcément la Commune à entreprendre ces travaux en plusieurs étapes, ce qui devrait aussi permettre d'en atténuer la portée en profitant au fil des ans des futurs désinvestissements.

Enfin, la commission financière approuve la préoccupation du Conseil communal de donner aux citoyens la vue d'ensemble de ces travaux importants soumis en un seul bloc, plutôt que de segmenter ces investissements, donnant ainsi l'illusion d'engagements financiers de moindre importance.

Pour toutes ces raisons, la commission financière préavis favorablement le crédit et le financement proposés.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ouvre la discussion.

M. Nicolas Dousse réagit à la lecture du préavis de la commission financière. Il rappelle que celle-ci n'a pas le devoir de se prononcer sur l'opportunité au niveau technique d'un investissement mais bien uniquement au niveau financier.

M. Vincent Bosson informe M. Nicolas Dousse avoir personnellement examiné le cahier des charges et pris en considération les compétences de la commission financière dans la loi sur les communes. Il estime qu'il est impossible qu'une commission voulant travailler sérieusement ne connaisse pas le détail des travaux pour se prononcer, c'est-à-dire pour donner son préavis.

M. Daniel Blanc demande si nous pouvons blâmer les personnes qui, en son temps, n'ont prévu qu'un seul tuyau unitaire pour la récupération des eaux.

M. le syndic lui répond par la négative puisque jusque dans les années 80, la législation ne demandait pas la séparation des eaux.

M. Patrice Gremaud demande combien de villas sont prévues dans le lotissement Champy Sud.

M. le syndic l'informe qu'il est prévu, en principe, une huitantaine d'immeubles qui seront réalisés par étapes.

M. Eric Michel demande quels frais approximatifs sont mis à la charge des propriétaires pour leur raccordement privé et s'ils peuvent réaliser eux-mêmes les travaux.

M. le syndic lui rappelle qu'une somme de Fr. 750.00 + TVA 8 % par tuyau sera demandée aux propriétaires pour leur participation à la chambre de raccordement ainsi qu'au tronçon jusqu'en limite de leur propriété privée. Ceci sous-entend qu'un immeuble situé à 10 m. d'une chambre communale ou à 50 m., la participation sera identique. En revanche, l'entier des frais est à la charge du propriétaire sur sa parcelle. D'autre part, chaque propriétaire sera libre de réaliser lui-même les travaux ou avec l'entreprise de son choix. Un délai lui sera fixé.

M. Ernest Pittet rappelle que dans la séparation des eaux, il est nécessaire de contrôler l'état de la conduite d'eau jusqu'à l'intérieur de l'immeuble.

M. le syndic l'informe que chaque propriétaire sera personnellement informé des tâches qui lui incomberont.

M. Patrice Gremaud demande dans quel délai, le giratoire de Champy sera mis en chantier, étant donné qu'à terme, environ 80 nouvelles villas, soit environ 160 véhicules risquent d'emprunter cet endroit.

M. le syndic l'informe que dans le cadre de Valtraloc, il est prévu de réaliser ce giratoire après celui du centre, c'est-à-dire vers 2012-2013.

M. Christian Bordas estime que chaque propriétaire du quartier est concerné par le fait que des mesures de modération de vitesse persistent.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit global pour les infrastructures de Champy, Champ-Bosson et les Terreaux et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	47
Non	05

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal et précise que le Conseil communal ne manquera pas de tenir au courant l'assemblée communale au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

2.2.5 Endiguement du ruisseau de Plaisance

M. le syndic précise qu'après avoir parlé des eaux canalisées, il faut parler des eaux laissées libres dans nos ruisseaux.

M. Pascal Charrière déclare qu'en 2011, plusieurs ouvrages d'endiguement ont été reconstruits sur ce ruisseau. Il est prévu de terminer la remise en état des barrages et des chutes en 2012. Environ dix éléments seront ainsi reconstruits. Une ligne de câble devra être installée afin de desservir le chantier sur le tronçon avec un accès sur la propriété de Plaisance jusqu'au pied des Monts. La forte déclivité ne permet pas l'accès aux machines. Le Conseil communal a décidé de mener à bien ces travaux sans tarder, étant donné que certains ouvrages mis en place dans les années 85-86 sont en très mauvais état et risqueraient, en cas de fortes précipitations, de céder et de provoquer des inondations dans la partie urbanisée de la commune. Ces travaux bénéficieront de subventions fédérale et cantonale.

Financement

Crédit bancaire ou autre	Fr.	38'000.00
Subvention fédérale 37 %	Fr.	37'000.00
Subvention cantonale 25 %	Fr.	25'000.00

Crédit annuel

Amortissement 4 %	Fr.	1'520.00
Intérêt 3 %	Fr.	1'140.00

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, il passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport relatif ce point.

Rapport de la commission financière

En raison de très mauvais état de certains ouvrages d'endiguement du ruisseau de Plaisance et des risques d'inondation qui en découlent, il est effectivement nécessaire de terminer la remise en état des barrages et des chutes durant l'année 2012. De plus, les travaux envisagés bénéficient de subventions fédérale et cantonale, à hauteur de 62 %.

La commission financière préavise favorablement ce crédit et son financement.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour les travaux d'endiguement du ruisseau de Plaisance et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 68

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal et fera son possible afin de mener à bien ce projet dans les meilleurs délais.

2.2.6 Endiguement ruisseau de l'Ondine

M. le syndic propose de poursuivre la balade sur l'eau avec le ruisseau de l'Ondine qui est un des meilleurs ruisseaux piscicoles de la Gruyère. Pour le cas qui nous préoccupe, il ne s'agit en fait pas d'un endiguement puisque ce ruisseau l'a été dans les années 80 mais bien d'une revitalisation. Celle-ci doit entre autres, définir l'espace libre du cours d'eau.

M. Pascal Charrière précise qu'un projet commun de revitalisation de l'Ondine sur les communes de Bulle et de Riaz avait été préparé par le Service des Lacs & Cours d'eau en 2005 déjà. La Ville de Bulle a entrepris ces travaux dans le cadre de l'aménagement de la route de Fribourg. Il rappelle qu'il y a déjà quelques années, l'assemblée a décidé d'aménager un sentier piétonnier sur les berges de ce petit ruisseau. Nombreux sont d'ailleurs les promeneurs qui attendent que le sentier soit prolongé jusqu'à Riaz. Il est maintenant temps de mettre en œuvre ces travaux. De plus, la Ville de Bulle doit construire un nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux usées et Gruyère Energie SA doit relier sa centrale de chauffe de Palud à celle de l'Hôpital. Pour tenir aussi compte que les travaux de revitalisation sont au bénéfice d'importantes subventions cantonale et fédérale, il nous appartient dès lors d'entreprendre ces travaux, au moins sur la partie concernée par ces travaux communs. Ces derniers consisteront à laisser un peu plus d'espace au cours d'eau, tout en restant, en principe, dans son gabarit. Les coûts annoncés sont basés sur une étude de 2005 d'un bureau d'ingénieurs spécialisés.

Financement

Crédit bancaire ou autre	Fr.	69'000.00
Subvention fédérale 37 %	Fr.	66'000.00
Subvention cantonale 25 %	Fr.	45'000.00

Crédit annuel

Amortissement 4 %	Fr.	2'760.00
Intérêt 3 %	Fr.	2'070.00

Rapport de la commission financière

La commission financière estime que l'aménagement et la revitalisation de ce ruisseau sont des projets nécessaires et intéressants. Il est également adéquat de les réaliser de manière coordonnée avec ceux envisagés par la Ville de Bulle sur son territoire. De plus, les travaux envisagés bénéficient également de subventions fédérale et cantonale, à hauteur de 62 %.

Par conséquent, la commission financière préavise favorablement ce crédit et son financement.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ouvre la discussion.

Mme Florence Pasquier demande de connaître le détail de la revitalisation prévue et si le cheminement piétonnier est maintenu.

M. le syndic l'informe que le sentier piétonnier est maintenu et surtout très attendu.

M. Pascal Charrière précise les travaux à entreprendre soit entre autres, créer quelques méandres afin de laisser plus d'espace au cours d'eau comme ça déjà été réalisé sur le territoire de Bulle. Il précise que sur Riaz, une grande quantité d'eau provient de l'exutoire de la bretelle d'accès à l'autoroute. De ce fait, le Canton est aussi concerné et certains éléments devront être pris en considération. Il relève que le Service des Lacs & Cours d'eau a défini qu'il s'agit d'un ruisseau et non d'un canal. Bulle en a fait la demande et a été déboutée. Ceci signifie que l'ensemble des communes a l'obligation de revitaliser les cours d'eau jusqu'en 2018. Toutefois, nous avons obtenu la possibilité de réaliser par étapes ces travaux afin d'étaler les coûts.

M. Patrice Gremaud demande si les emprises de terrain sont déjà réglées.

M. le syndic précise que les emprises de terrain sont avant tout l'affaire de l'Etat qui devra trouver une solution avec les propriétaires.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour les travaux de revitalisation du ruisseau de l'Ondine et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	54
Non	12

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

Pour mémoire, il cite les crédits reportés ne faisant pas l'objet d'une nouvelle décision.

33.501.1 Aménagement des berges de l'Ondine

Les travaux devraient être coordonnés avec la réalisation d'un collecteur et le chauffage à distance en provenance de Bulle. Ce projet fait partie du dossier de l'agglomération bulloise.

62.501.0 Aménagement trottoir route de la Sionge

Un mandat a été confié à un bureau d'ingénieur. Les travaux sont prévus, en principe, dès 2012 puisqu'un des lotissements verra le jour.

62.501.1 Réfection d'ouvrages

Il s'agit de la mise en place des zones 20 et 30 km/h.

62.501.2 Réaménagement du giratoire du centre

Comme vous avez pu le constater, les travaux du giratoire ont débuté à la fin septembre avec entre autres, la démolition de l'ancien bâtiment de la boulangerie. A ce jour, la branche du giratoire côté rue de la Roulema est presque terminée. Après l'interruption du chantier durant les fêtes, celui-ci devrait reprendre vers la fin janvier 2012. Durant la phase 2, la route de Corbières sera fermée pour une durée d'environ deux mois. Un itinéraire de détournement sera mis en place par Echarlens. Au passage, nous remercions toutes les personnes touchées par ces travaux et ces nuisances, pour leur compréhension et leur collaboration.

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau

Un crédit initial de Fr. 1'500'000.00 a été accordé en 2006. A ce jour, une somme d'environ Fr. 1'000'000.00 a été engagée et la sécurité d'alimentation en eau de notre commune est assurée.

71.501.1 Elaboration du PGEE

Le plan général d'évacuation des eaux est au stade de son approbation finale dans les services cantonaux. Ce document fait aussi partie de la révision générale du PAL.

78.501.2 Ouvrage antibruit A12, secteur Joulin, côté Alpes

Les contacts ont été pris avec les propriétaires fonciers riverains de l'A12. Ceci devrait déboucher à la mise à l'enquête de l'ouvrage dans les mois à venir. Cet ouvrage est indispensable pour la mise en valeur des lotissements route de la Sionge.

78.501.3 Ouvrage antibruit accès A12, Champ-Bosson, Clos du Villars

M. le syndic précise que malgré le coup de gueule de son collègue, M. François Charrière lors de l'assemblée de mars dernier, le dossier tourne en rond. L'Office fédéral des routes (OFROU) estime que cet ouvrage ne le concerne pas. La propriété des ouvrages a maintenant été définie par le Canton et l'OFROU. Un prochain comptage des véhicules nous a été annoncé pour le printemps 2012. Le Conseil communal ne doit plus lâcher ce dossier ouvert depuis plus de dix ans. Ce qui est certain, la circulation et les nuisances augmentent constamment.

79.503.0 Révision PAL et RCU

La première adaptation de notre RCU a été mise à l'enquête récemment. Les travaux de révision générale du PAL sont en cours. Ils sont menés à bien avec la commission d'aménagement et notre urbaniste.

Récapitulation

Total des charges	Fr. 13'580'000.00
Total des revenus	Fr. 3'173'000.00

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2012

M. le syndic passe au vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements. Etant donné que tous les objets ont été acceptés, il n'y a pas de modification à apporter. Avant le vote, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport commission financière

Le budget de fonctionnement 2012 ainsi que les investissements proposés ayant tous été approuvés, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter dans son ensemble le budget 2012.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson ainsi que tous ses collègues de la commission financière pour l'analyse de tous les objets présentés dans le cadre du budget 2012. Il demande aux personnes qui acceptent le budget de fonctionnement et des investissements 2012 de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	61
Non	02

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

2.4 Présentation du plan financier 2013-2017

M. le syndic déclare que l'élaboration d'un plan financier présenté annuellement est un exercice assez laborieux. Toutes les communes ne font pas cet exercice chaque année, alors que pour Riaz, c'est une habitude depuis vingt ans. Cet outil de gestion financière est important. Il passe la parole à M. Jérôme Schindler, responsable des finances communales pour le démontrer.

▪ Objectifs et principes de la planification financière

M. Jérôme Schindler précise que la planification financière est un moyen privilégié pour les collectivités publiques d'infléchir leur situation financière afin de tenir compte de leurs objectifs stratégiques. Parce que sa mise en œuvre n'intervient que dans le moyen terme, elle est un outil de conduite précieux. Elle permet ainsi de remettre graduellement en question la structure des recettes et des dépenses. Le budget n'offre pas cette souplesse avec son horizon annuel.

D'une manière concrète, la planification financière renseigne l'autorité communale et les citoyens sur la capacité d'investissement ainsi que sur les flux financiers à venir. Cet outil de gestion purement théorique permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et le programme des investissements.

M. Schindler précise que la planification financière est actualisée chaque année, elle ne reste pas figée et démontre l'évolution des charges. L'objectif est d'infléchir la tendance ascendante et de revenir à un déficit plus maîtrisable et surtout essayer de thésauriser, c'est-à-dire essayer de faire un peu de cash pour les futurs investissements. M. Schindler présente une simulation faite avec une augmentation du taux de l'impôt de Fr. 0.05 ; elle pourrait apporter à partir de

- 2013, à un déficit de Fr. 70'000.00
- 2014, à un déficit de Fr. 50'000.00
- 2015, à un cash de Fr. 52'000.00
- 2016, à un déficit de Fr. 10'000.00
- 2017, à un déficit de Fr. 8'000.00

Au moyen d'un graphique, il montre les nouvelles rentrées avec l'augmentation précitée. Il est relevé que le Conseil communal essaie de stabiliser la dette. Selon la législation et dans un cadre juridique, les communes doivent pouvoir consentir à de nouveaux investissements. Il relève que la masse d'investissements sera indexée sur les revenus de l'impôt communal. Il précise que le déficit maximum accepté est de 5 %.

M. le syndic remercie M. Jérôme Schindler pour sa présentation très réaliste qui invite aussi à la prudence. Avant d'ouvrir la discussion, il passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour nous faire part du préavis de ladite commission.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le plan financier pour la période 2013 à 2017 présenté par une délégation du Conseil Communal.

Les projections des différents comptes ont été réalisées sur la base du budget 2012. Il y a cohérence entre les pourcentages d'augmentation estimés selon les résultats des années antérieures d'une part, et ceux donnés par le Service des communes d'autre part. La marge d'erreur entre les deux méthodes est tout à fait acceptable.

La commission financière constate que le ménage communal tourne sans la charge financière liée aux investissements. La plupart d'entre eux s'avère cependant incontournables pour pérenniser les infrastructures à moyen et long terme pour les générations futures. D'autres nous sont imposés par des décisions prises à différents niveaux et ne nous laissent que peu de marge de manœuvre. Enfin, bon nombre d'investissements sont quant à eux déjà engagés et/ou reportés depuis plusieurs années ; la charge financière qui en résulte devient dès lors conséquente.

Ainsi le Conseil communal devra veiller à une gestion très rigoureuse, tout en planifiant uniquement les engagements réalisables dans les exercices à venir. De fait, il devra proposer de nouveaux moyens pour équilibrer les finances communales et ceci à moyen terme.

Nous relevons que l'exercice d'une planification financière reste des plus difficiles, d'autant que beaucoup d'éléments sont peu maîtrisables dans le temps car dépendant de décisions fédérales, cantonales, voire intercommunales.

Ceci étant, nous remercions notre syndic M. Vallélian, notre argentier M. Schindler ainsi que notre caissier M. Morand, lesquels ont travaillé sur ce plan financier qui se veut être informatif et destiné à dessiner une tendance.

En conclusion, la commission financière préavise favorablement le plan financier 2013 – 2017 présenté par le Conseil communal.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson ainsi que tous ses collègues de la commission financière pour l'analyse détaillée de notre planification financière. Il rappelle que le plan financier fait l'objet d'une présentation mais pas d'une décision de l'assemblée. Il ouvre tout de même la discussion.

M. Daniel Blanc estime en effet que la demande de M. Nicolas Dousse de présenter le plan financier avant les investissements devrait être prise en considération par le Conseil communal pour le prochain budget.

M. le syndic en prend acte.

3. OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL, POUR LA PERIODE 2012-2016, D'UNE COMPETENCE FINANCIERE DE FR. 30'000.00 POUR DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

M. le syndic précise que le Conseil communal en place depuis le 15 avril 2011 a reçu une délégation de compétence de Fr. 20'000.00 jusqu'au 31 décembre 2011.

Pour rappel, cette compétence permet au Conseil communal de liquider des petites affaires immobilières, ventes de terrain d'aisance, échanges de terrains pour des travaux édilitaires ou similaires. Il précise que cette délégation a été fixée depuis plus de vingt ans à un montant de Fr. 20'000.00. Pour tenir compte de l'évolution des prix des terrains, le Conseil communal propose de passer celle-ci à **Fr. 30'000.00** par opération jusqu'au terme de la présente législature en 2016.

M. le syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il demande aux personnes qui acceptent d'accorder la compétence de Fr. 30'000.00 par objet jusqu'à la fin de la présente législature, soit jusqu'en 2016 de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas.

Résultat du vote

Oui	51
Non	03

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

4. OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA PERIODE 2012-2016 D'UNE COMPETENCE POUR LA REPRISE DES INFRASTRUCTURES DE DETAIL

M. le syndic précise que lorsque des propriétaires privés mettent en valeur leur propriété, ils réalisent les infrastructures de détail nécessaires à la viabilité de leur terrain et ce, à leurs frais. Au moment du dépôt du dossier, ils ont la possibilité de demander à ce que la Commune reprenne les infrastructures si elles sont réalisées dans les règles et selon les plans déposés. A ce moment, le Conseil communal mandate un ingénieur neutre afin qu'il contrôle l'exécution des travaux et donne son préavis sur la reprise par la Commune. Cette situation se présente chaque année.

Sur cette base et toujours afin de permettre un rapide traitement des dossiers, le Conseil communal propose de maintenir cette compétence au Conseil communal afin de reprendre des infrastructures de détail jusqu'au terme de la présente législature en 2016. Il ouvre la discussion.

M. Ernest Pittet rappelle être intervenu contre cette délégation de compétence en mars dernier et aussi ultérieurement.

M. le syndic l'informe que cette compétence a été accordée au début de la présente législature et ce, jusqu'à la fin de celle-ci. Il rappelle que le Conseil communal prend toutes les précautions d'usage avant de reprendre des infrastructures privées pour les mettre en mains communales.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic demande aux personnes qui acceptent d'accorder la compétence de reprendre des infrastructures de détail jusqu'à la fin de la présente législature de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas.

Résultat du vote

Oui	47
Non	0

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

5. EMS D'HUMILIMONT. MODIFICATION DES STATUTS. APPROBATION

M. le syndic précise que notre commune ne possède pas sur son territoire de home pour personnes âgées. De ce fait, elle est membre de l'association pour l'EMS d'Humilimont. Les autres communes partenaires sont Echarlens, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz et Vaulruz. Il passe la parole à son collègue.

M. Jérôme Schindler déclare qu'avec l'entrée en vigueur de la loi sur les EMS à partir du 1^{er} janvier 2012, quelques points des statuts doivent être modifiés et approuvés. Outre le départ des communes de Bulle et de Botterens en qualité de membres et la correction des communes fusionnées, ce toilettage concerne quelques attributions au comité et à l'assemblée des délégués et surtout la garantie de l'éventuel déficit.

Les articles modifiés soit 8, 12, 13, 20 et 31 sont présentés par diapositive et commentés par M. Jérôme Schindler.

M. le syndic remercie M. Jérôme Schindler pour sa présentation. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent la modification des statuts de l'EMS Humilimont de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	65
Non	1

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance envers le Conseil communal.

6. DIVERS

M. le syndic donne les informations suivantes sur :

▪ 3^e CO de la Gruyère

Les discussions vont bon train avec les services de l'Etat concernant la mise en zone de toute la parcelle où est prévu d'être réalisé le futur 3^e CO de la Gruyère.

Des solutions sont étudiées afin d'éviter de devoir réaliser un ouvrage antibruit de grande dimension, c'est-à-dire trop onéreux et laid le long de l'autoroute A12.

La discussion n'est pas ouverte sur ce sujet.

▪ Salage réduit des routes communales

Le Conseil communal a décidé de limiter au maximum l'épandage de sel sur les routes secondaires communales. Des panneaux d'information seront placés à l'entrée de la localité.

Cette mesure est prise d'une part, pour des raisons d'économie et d'autre part, pour des raisons d'écologie. Il faut cependant préciser que le sel sera toujours utilisé pour les routes

principales, en particulier à la route des Monts, et aussi aux endroits stratégiques. En cas de nécessité sur les routes secondaires, il est prévu d'y épandre du sable ou du gravillon.

▪ **Agenda : soirées et thèmes culturels**

Pour la 4^e année consécutive et grâce à l'Association culturelle Vie-à-Riaz, notre commune vit la période de l'Avent avec les Fenêtres de l'Avent. Les premières ont eu lieu le 2 décembre et ce soir ; la prochaine est prévue le jeudi 8 décembre à la salle paroissiale. Le programme complet a été publié dans le dernier « Riazois ».

Ces soirées sont organisées dans tous les quartiers et nous invitons toutes les personnes à se joindre à ces rencontres conviviales et réchauffées par un thé à la cannelle ou tout autre breuvage et douceurs.

Le 18 décembre, la Chanson du Pays de Gruyère donne son concert de Noël à l'église.

Du 16 décembre au 2 janvier 2012, dans cette salle, M. François de Poret, artiste riazois expose ses œuvres.

▪ **Sport**

Au sujet des activités extérieures, soyez nombreux à encourager les coureurs lors du traditionnel Trophée des Monts **le 11 décembre 2011** au Centre Nordique. Sur ce même lieu auront lieu les Championnats fribourgeois de ski nordique en février 2012.

M. Daniel Gumy relève que régulièrement les camions avec ou sans remorque s'engagent dans la rue Champ-Bosson et se trouvent en grande difficulté vu l'étroitesse de cette dernière. Il estime qu'il serait judicieux de placer une interdiction de circuler pour les poids lourds ou une signalisation adéquate.

M. le syndic en prend acte.

M. Charles Gapany demande quand sont prévues les réalisations Valtraloc.

M. le syndic l'informe que le concept a été déposé au service des Ponts & Chaussées et que l'étude est en bonne voie sur toute la traversée.

M. Louis Pittet demande ce qu'il advient du garage communal entreposé sur le terrain de la Société de laiterie à la ruelle des Berges.

M. le syndic l'informe que ce garage sera, en principe, vendu sur place.

M. Louis Pittet précise avoir autorisé un membre de la Société de laiterie d'y stationner son véhicule durant l'hiver.

M. le syndic précise que cette manière de faire ne peut être acceptée puisque d'une part, l'intéressé n'a pas fait de demande formelle au Conseil communal et que d'autre part, ce dernier l'a déjà mis à disposition de la Société de Jeunesse pour l'hiver.

M. Patrice Gremaud soutient le fait que le salage soit réduit sur les routes. Il demande d'être particulièrement attentif aux endroits stratégiques soit entre autres, à la rue de Saletta à la hauteur de l'immeuble de feu Oswald Gremaud.

Mme Florence Pasquier souhaite revenir sur un sujet abordé dans le dernier « Riazois », c'est-à-dire sur une éventuelle fusion de communes. Tout le monde sait que le Canton a repris ce dossier. Toutes les personnes présentes ont du plaisir à venir à l'assemblée où chacun peut donner son avis, voter. Elle a lu dans la presse que le Canton remettait un questionnaire aux communes sur la fusion. Elle souhaite savoir si la Commune fera un sondage à ce sujet auprès de la population pour compléter ce questionnaire. De plus, elle aimerait que chaque citoyen prenne conscience que si Riaz fusionnait avec Bulle, ceci veut dire qu'il n'y aurait plus d'assemblée communale, qu'il n'y aurait plus qu'un ou deux conseillers qui seraient englobés dans le Conseil communal de Bulle-Riaz, que le taux d'impôt serait probablement le même que celui de Bulle, c'est-à-dire à Fr. 0.743, que nous n'aurions plus un mot à dire sur nos terrains, nos projets et nos investissements. Elle espère vivement que les citoyens et le Conseil

communal mettront tout en œuvre pour éviter une fusion de notre commune, en tout cas avec Bulle.

M. le syndic remercie Mme Florence Pasquier de son intervention. Au sujet du questionnaire, ce document était destiné uniquement au Conseil communal. Concernant le projet de fusion, on sait que ce sera dans la future législature, on essaiera de se battre au maximum pour garder notre indépendance. Pour l'instant, il semblerait que nous n'ayons pas un devoir formel de fusionner mais ceci dépendra du nouveau Préfet, des conditions proposées. Quant le sujet devra être abordé, il est prévu de consulter les citoyens.

Mme Florence Pasquier remercie M. le syndic pour ses informations et espère que chacun se battra.

M. le syndic constate que la parole n'est plus demandée. Avant de clore officiellement cette assemblée, il tient à remercier ses collègues du Conseil communal, l'administrateur pour la préparation du menu de ce soir, les membres des diverses commissions, le personnel communal en général, les membres du service du feu et de la protection civile pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année.

Il remercie les personnes présentes pour l'intérêt porté aux différents sujets traités et à l'ambiance qui a régné.

L'année 2011 touche à sa fin. Décembre et son cortège de fêtes nous amènent vers la nouvelle année. Au nom du Conseil communal, il souhaite à chacun(e) ainsi qu'à leurs familles, de très bonnes fêtes et ses meilleurs vœux pour 2012.

Afin de terminer cette soirée de façon plus décontractée, il a le plaisir d'inviter les participants à partager un verre de thé à la cannelle et le traditionnel biscôme de la St Nicolas.

Il est 22.22 h. lorsque M. le syndic lève officiellement cette assemblée.

le secrétaire

Pierre Morand

le président

Jean-Pierre Vallélian